

tiaux il y a quelques jours, rencontre qui apparemment a été très fructueuse. Pour ma part, j'ai reçu avant-hier un télégramme de la Fédération canadienne de l'agriculture demandant au gouvernement d'adopter le bill le plus vite possible. On peut donc conclure que les opinions sont partagées sur le projet de loi. C'est là chose courante au Parlement, mais étant donné que le désaccord a duré plus d'un an, le temps est peut-être venu de compter les voix.

M. Horner: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence permettra une question supplémentaire au député de Crowfoot et, à ce moment-là, nous serons à peu près parvenus à la fin de la période des questions. Cependant, je permettrai aussi au député de Broadview d'en poser une.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire est brève et se rapporte à la réponse du premier ministre. En ce qui a trait au dénombrement, je me demande s'il n'est pas disposé maintenant à décréter une élection complémentaire dans la circonscription d'Assiniboia, ce qui serait une sorte de dénombrement?

* * *

LE LOGEMENT

LE DÉBLOCAGE DE LA RÉNOVATION URBAINE

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au ministre chargé du logement. Le ministre a-t-il pris en ligne de compte la recommandation de la Fédération des maires et des municipalités au sujet de la nécessité de mettre fin au blocage de la rénovation urbaine qu'a imposé le gouvernement? En a-t-il été question à Winnipeg et, si oui, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): Oui, monsieur l'Orateur. Bien, il a été tenu compte de la recommandation de la Fédération des maires et des municipalités. On en a même discuté brièvement quand on l'a présentée au cabinet il y a une semaine ou deux. On n'en a toutefois pas discuté à Winnipeg parce que la réunion de Winnipeg, d'un commun accord entre tous les intéressés, devait débattre la décision fondamentale au sujet de l'amorce de consultations aux trois paliers de gouvernement, l'ordre du jour et la façon d'aborder la question. Il a donc été convenu qu'on ne discuterait d'aucun programme précis tant qu'on n'aurait pas reçu une réponse à cette question fondamentale.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. S. Ryan: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement. C'est moi qui cherchais à poser une question supplémentaire. Il semble que vous ayez cru qu'il s'agissait du député de Broadview. Je me demande si, dans ces circonstances, je pourrais poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Là n'est pas la question. Le député de Broadview avait attendu 40 minutes avant d'avoir l'occasion de poser une question, supplémentaire ou autre. Si le député de Spadina veut bien patienter, il aura sans doute l'occasion de poser d'autres questions lundi.

[Le très hon. M. Trudeau.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT EN DESSOUS DE LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre reprend le débat, ajourné le jeudi 6 mai, sur la motion de l'honorable M. Lang portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de l'agriculture du bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, hier soir, au cours des quelques minutes dont je disposais, j'ai commencé à souligner l'extrême importance que le gouvernement, tout comme les producteurs de grain du Canada, attache à la commercialisation et à la recherche de débouchés. C'est ainsi que nous avons accordé des crédits spéciaux à la Commission canadienne du blé pour lui permettre de se lancer sur des marchés tels que le Brésil, marché important dont nous étions absents depuis plusieurs années, le Pérou, la Syrie et les Philippines, afin de réaliser des ventes de grain et de créer une nouvelle clientèle pour le plus grand bien de toute l'industrie du grain.

C'est aussi pourquoi nous avons toujours insisté sur la nécessité de pouvoir soutenir la concurrence internationale et l'opportunité pour les cultivateurs du Canada de se concentrer sur les possibilités qu'offre le marché des céréales secondaires, et surtout au Canada, à cause de la qualité de la production canadienne actuelle, sur le marché de l'orge. Nous estimons que nos marchés pour cette denrée devraient augmenter à l'échelle internationale. Nous avons conseillé aux cultivateurs de la cultiver. Ainsi, la Commission du blé pourrait s'employer à obtenir la part qui pourrait nous revenir de ce marché. C'est aussi à cause de notre conviction de la grande importance de ce marché que notre programme actuel comporte, parmi ses éléments essentiels, l'affectation d'un montant annuel de 10 millions de dollars à une caisse d'expansion des marchés qui nous permette de travailler avec beaucoup de souplesse à intéresser de nouveaux clients aux céréales canadiennes. Grâce à ce fonds, nous pourrions mener des recherches sur de nouveaux produits et sur l'amélioration des produits destinés au marché, et collaborer à toute une gamme de techniques qui permettraient au Canada de prendre pied dans des marchés auxquels nous n'avons pas accès pour le moment, ou seulement pour des ventes restreintes.

La caisse de développement du marché est une innovation. Je pense que l'on fera bientôt une déclaration sur les possibilités qu'offre cette caisse pour l'ouverture de nouveaux débouchés. On porte évidemment l'accent sur la commercialisation en une période où les ventes vont bon train. En juillet dernier, j'ai annoncé, pour donner aux exploitants une meilleure idée de la prochaine campagne, qu'il était fort possible que nos exportations totales de grain de toutes catégories atteignent un niveau record et dépassent même l'ancien record de 685 millions